



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 MARS 2010

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 15 mars 2010 à 20 h 00, sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes :

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Compte administratif de l'exercice 2009 comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses :	1 201 127.69 €
Recettes :	1 583 504.80 €
Excédent de fonctionnement 2009:	382 377.11 €

Section d'investissement :

Dépenses :	914 021,12 €
Recettes :	873 038,88 €
Déficit d'investissement 2009 :	-40 982.24 €

Report de l'excédent 2008 :	251 745,03 €
Excédent d'investissement total :	210 762,79 €

2/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le Trésorier Principal.

3/ AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2009

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 382 377.11 € à la section d'investissement.

4/ TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES POUR 2010 :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le taux actuel des taxes à savoir :

- taxe d'habitation	11,94 %
- taxe foncière sur le bâti	11,06 %
- taxe foncière sur le non bâti	39,88 %

5/ ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS POUR 2010

Le Conseil municipal, à l'unanimité, arrête le montant des subventions qui seront allouées en 2010.

6/APPROBATION DES TARIFS POUR 2010/2011

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des tarifs des locations des salles communales, des redevances d'occupation du domaine public, des services publics payants et des frais d'écologie de l'Ecole de Musique Municipale.

7/ APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2010

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2010.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses pour la

- section de Fonctionnement à : 1 527 135,00 €
- section d'Investissement à : 1 253 839,90 €

8/SALLE DE CEREMONIE : APPROBATION AVENANT N°1 MAITRISE D'ŒUVRE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve et autorise M le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre de la salle de cérémonie qui fixe le montant forfaitaire provisoire initial de 13 780.00 € HT comme montant définitif.

Montant total du marché après avenant : 13 780.00 € HT

Titulaire du marché : Hubert CLAUDEL Architecte DPLG 67270 BOSSENDORF

9/ CHORALE SAINTE CECILE : ACHAT DE PARTITIONS

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer à hauteur de 40% du coût des partitions estimées à 300 € pour 2010

10/ DEMATERIALISATION DES ACTES TRANSMIS EN PREFECTURE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité et donne son accord pour que M le Maire signe le contrat d'adhésion aux Services CDC-FAST pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité;

11/ DROIT DE PREEMPTION URBAIN

M le Maire informe le Conseil municipal qu'il n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain concernant une cession immobilière.

12/ PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Afin d'accompagner la commune dans son projet de réalisation d'un plan communal de sauvegarde, il est proposé de recourir à un cabinet spécialisé dans la gestion des risques et l'établissement de plans d'alerte et de prévention

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le cabinet Schell. Consultant pour un montant approximatif de 1638.00 €

Fournisseur Schell Consultant : 67 170 BRUMATH

Le Maire,

Gabriel MULLER